



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULTATION DU PUBLIC

SAS LAVERIE DE L'ILE

projet de la régularisation administrative sur la commune de **BEAUVOIR-SUR-MER**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2025-DCPATE-106 du 3 avril 2025 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS LAVERIE DE L'ILE est soumise à la consultation du public pendant quatre semaines, **du lundi 5 mai au vendredi 30 mai 2025 inclus** sur la commune de Beauvoir-sur-Mer.

Cette demande a été formulée en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation des installations du site, au 59 chemin de la chèvre sur la commune de Beauvoir-sur-mer.

Pendant le délai sus-mentionné, le public peut prendre connaissance de ce dossier à la mairie de Beauvoir-sur-mer aux jours habituels d'ouverture au public de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Le dossier est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : www.vendee.gouv.fr, rubrique consultations-du-public.

Le public peut également adresser ses observations au préfet de la Vendée avant la fin du délai de la consultation :

- par courrier au préfet de la Vendée (DCPATE – Bureau de l'environnement – 29, rue Delille – 85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9)
- par voie électronique : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit un enregistrement assorti de prescriptions, soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique, soit un refus.